

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 31 mai 2024 à 11 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc et l'assistante-greffière, Véronik Chevrier.

24-05-403

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-404

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par l'assistante-greffière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-05-405

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2024

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 27 mai 2024 à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-406

NOMINATION AU POSTE DE CHEFFE DE DIVISION COMPTABILITÉ ET ASSISTANTE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT l'affichage de l'offre d'emploi qui a pris fin le 24 mai 2024;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et la tenue d'entrevues;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, de procéder à l'embauche de madame Martine Charron en date du 2 juillet 2024 à titre de cheffe de division comptabilité et assistante-trésorière suivant les conditions établies dans l'entente de travail jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Sa supérieure immédiate est madame Johanne Nantel, directrice et trésorière du Service des finances.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de travail.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-05-407

APPUI - DEMANDE DE 9360-2753 QUÉBEC INC. (MONSIEUR YOAN RICHER) À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC – LOTS 4 152 345 ET 6 421 323

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par 9360-2753 Québec inc. (monsieur Yoan Richer) relativement au renouvellement d'une autorisation d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit l'exploitation d'une sablière-gravière;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux usages autorisés au règlement de zonage numéro 134;

CONSIDÉRANT que l'usage « extraction des matières premières (14) » est autorisé dans la zone A-747;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de renouveler des autorisations déjà obtenues de la part de la CPTAQ en 2019, selon les mêmes conditions, incluant des activités de concassage et de tamisage, et sans changement quant à la superficie visée, soit 8,7 hectares;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autre espace disponible ailleurs sur le territoire aux fins de ce projet, étant donné que le site est déjà en exploitation;

CONSIDÉRANT que le projet n'a pas d'impact sur l'agriculture du secteur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, en date du 1^{er} mai 2024, portant le numéro 24-05-051;

EN CONSÉQUENCE, d'appuyer la demande présentée par 9360-2753 Québec inc. (monsieur Yoan Richer) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, visant à obtenir l'autorisation pour poursuivre l'exploitation d'une sablière-gravière.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-05-408

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Yves Desjardins

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Véronik Chevrier, assistante-greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire